

COMMUNIQUE COMMUN

SAT- IND - FO - CFTC

LA FIN DE LA STC13 UN REcul PLEIN DE BON "SENCE"

Il nous aura fallu recourir à une audience infructueuse, suivie d'une alarme sociale déposée par les syndicats **UNSA-TRACTION (SAT), FO, SI et CFTC** pour qu'enfin la Direction de la Ligne 13 et le département admettent que **la seule réglementation qui fait foi pour les conducteurs, est la STC15.**

Cette bible des conditions de travail des agents de conduite, a subi une nouvelle tentative de déréglementation.

Notre action commune a permis de déjouer les ambitions tortueuses d'une Direction de ligne aux abois. Ne sachant plus quoi inventer pour soi-disant améliorer la situation d'exploitation de la Ligne 13 qui est devenue catastrophique.

Nous ne condamnons pas l'encadrement de cette unité qui est soumis au quotidien, à une pression politique invraisemblable, mais nous ne voulons pas que les conducteurs soient les dindons de la farce !

Conducteurs, conductrices de la Ligne 13, notre alarme sociale fait respecter vos droits et plus particulièrement, l'article 11.14 de la STC15. Elle abroge la note 2008/L13/NL/PS-03-09 et toutes les dispositions y afférent (rapports, sanctions et instructions).

Les syndicats UNSA-TRACTION, FO, SI et CFTC seront toujours à vos côtés pour défendre et faire valoir vos acquis.

Paris, le 19 janvier 2009

Le 19 janvier 2009

La Direction du Département MTS et les représentants des Syndicats SAT, FO, Indépendants et CFTC se sont rencontrés le 19 janvier 2009 pour le motif suivant :

« Publication d'une note transport ligne 13, qui tend à se substituer à la réglementation officielle (STC 15). Soucieux de la compréhension de chacun, cette juxtaposition de textes nous paraît parfaitement improductive et injustifiée. De plus certains encadrants colportent que cette tentative de déréglementation s'étendrait à tout le réseau ».

La Direction du Département MTS précise que les conditions d'utilisation du personnel de la circulaire STC 15 sont transversales au département MTS et s'appliquent à l'ensemble des lignes du réseau.

La note transport ligne 13 qui répond à une demande d'explication des dispositions d'exploitation spécifiques à cette ligne en situation perturbée ne saurait se substituer à l'application de la circulaire STC 15.

La direction de la ligne 13 confirmera l'annulation de la note 2008 /L13/NL/PS3-09.

Les organisations syndicales prennent acte que la note transport 2008 /L13/NL/PS3-09 et les éventuelles conséquences qu'elle aurait pu entraîner sont annulées.

Pour le Département MTS



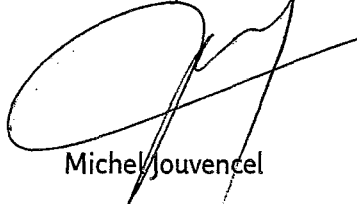
Laurent SOUVIGNE

Pour le Syndicat SAT



Diego MOLINA

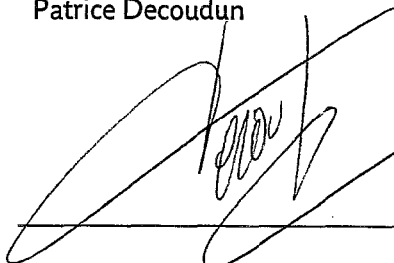
Pour le Syndicat FO



Michel JOUVENEL

Pour le Syndicat Indépendant

Patrice Decoudun



Pour le Syndicat CFTC

Sylvain Marésia

